



Aide-mémoire

relatif à la vacance de poste du

salarié à tâche manuelle qualifié (m/f/x) – 40 hrs / semaine

Candidature

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Une demande motivée
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Extrait de l'acte de naissance
4. Copie de la carte d'identité / passeport
5. Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire, bulletin 3
6. Une photo récente
7. Une copie des diplômes et certificats d'études

Conditions

Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgé de 18 ans au moins le jour de l'engagement, ayant des connaissances suffisantes des langues française, allemande et luxembourgeoise.

Les candidats doivent présenter un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP - ancien CATP), ou un certificat de capacité professionnelle (CCP), avec la qualification d'installateur sanitaire ou similaire. Il devra être polyvalent et disposer d'une expérience en matière de pose de conduites d'eau et raccordement au réseau d'eau potable, etc.

Les candidats doivent être en possession du permis de conduire catégorie B. Il s'engage à faire le permis de conduire de camion endéans un an, à partir de la date d'entrée en service.

Rémunération

Le candidat sera engagé à durée indéterminée, ceci à partir du 01.06.2022, ou à convenir.

La rémunération du salarié se fera sur base du contrat collectif du personnel ouvrier de la Commune de Bertrange actuellement en vigueur (carrière D – « Facharbeitnehmer » pour les candidats présentant un DAP, et carrière C – « Arbeitnehmer mit handwerklicher Tätigkeit ») pour les candidats disposant d'un CCP).

Charges du salarié à tâche manuelle

Les prestations du salarié consistent en travaux en matière de pose de conduites d'eau et raccordement au réseau d'eau potable, etc., ceci au sein du service de l'eau de la Commune de Bertrange et tous autres travaux généralement quelconques incombant aux services industriels. Le salarié fera partie de l'équipe des services industriels. Généralement est non limitativement, le salarié exécute les missions qui lui sont confiés par le collègue échevinal, respectivement par son supérieur hiérarchique.

Heures de travail

L'horaire normal de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine.

Date prévue d'entrée en service

A partir du 01.06.2022, ou à convenir.

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser au collège échevinal de la Commune de Bertrange pour le 20 mai 2022 au plus tard.

Commune de Bertrange

B.P. 28

L-8005 Bertrange